

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Conseil Scientifique Territorial de Poitiers		
Catégorie : ZNIEFF		Source de la saisine : État
Date de Dépôt : Sans objet	Date d'examen: 10/04/19	
Décision n° 2019-22		
Date de validation officielle : 10/04/19	Objet : AVIS ZNIEFF Poitou-Charentes	Vote ----- --- Présents : 11 Représentés : 22 ----- --- Votes autorisés : 33
		Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Contexte de la demande

Le CSRPN a examiné les propositions de création et de modification de ZNIEFF proposés par l'antenne picto-charentaise du Secrétariat scientifique constituée pour le Poitou-Charentes de Timothé Vial pour les aspects flore, fonge et habitats, et de Eric Brugel pour la faune.

Les rapporteurs désignés présentent chacun leur tour les éléments et observations relatives aux sites qu'ils ont examinés via la grille d'analyse standardisée mise en place.

Sur la base des commentaires des rapporteurs, YY ZNIEFF sont soumises aux débats

Examen du CSRPN

D'une manière générale, la méthode de travail pourrait bénéficier des compléments de pratiques ou remarques suivantes

- il est plus facile pour les rapporteurs de rapporter les ZNIEFF sur les territoires qu'ils connaissent,
- lorsque ce n'est pas le cas, il est difficile d'appréhender les niveaux de menace, l'intérêt du site par rapport à d'autres zones du département ; par contre, cela permet de se mettre à la place d'un élu qui souhaiterait comprendre les enjeux, ce qui n'est pas toujours simple quand les descriptions sont insuffisantes,
- l'absence de justification de la délimitation est un critère rédhibitoire ; il convient de préciser la date des commentaires et des justifications pour

les distinguer quand il y a eu une évolution de périmètre,

- l'objectif est de faire de ces fiches des documents d'alerte, qui doivent être compréhensibles par le grand public,
- la question de l'absence de données sur certains taxons est soulevée ; il conviendrait d'étudier la possibilité d'ajouter les données récoltées par exemple dans le cadre des Atlas communaux de biodiversité et autres atlas réalisés ou en cours,
- dans le cadre de la mise à jour des fiches ZNIEFF, l'idéal serait de prévoir un passage sur le terrain en année n-1,
- à ces fins, l'animation soutenue de cet inventaire par un coordonnateur régional serait apprécié,
- sur la forme, il reste des fautes d'orthographe à corriger dans plusieurs fiches.

- 540007630

Cohérence du zonage

Le zonage semble cohérent avec les principaux enjeux cités, il intègre notamment les pelouses à *Bellis sylvestris*. Quelques secteurs sont désormais totalement pris en compte dans le zonage notamment le site de moto cross, un boisement frais au sud du site et un des plans d'eau en activité pour l'intérêt ornithologique.

Qualité des inventaires

Très bons en botanique mais pêchent dans les autres groupes (1 pélodyte, 2 Oedicnèmes, 1 petit Gravelot) et quasiment rien sur les invertébrés.

Justifications

Les menaces sont bien identifiées.

Commentaires du CSRPN

Réserves :

- Retravailler le périmètre : supprimer le plan d'eau et la carrière en exploitation (2 îlots).
- Prendre en compte les prescriptions éventuelles de remise en état du site dans l'arrêté ICPE d'exploitation, car il y a des espèces protégées.

- 540006873

Cohérence du zonage

Cette ZNIEFF est scindée en 3 parties, elle intègre la Forêt de Benon ainsi qu'un tout petit boisement au sud-est le Bois de Cramchaban et l'ancienne ZNIEFF du Bois de Benon, boisements de la Sylve d'Argenson.

Peu de modifications apportées au périmètre sinon la soustraction de milieu agricoles et d'un lotissement dans la partie Forêt de Benon.

Le zonage est cohérent avec les limites des boisements et fidèle aux intérêts énoncés.

Qualité des inventaires

Très bons dans tous les groupes. Il s'agit d'un secteur ultra prospecté : 35 pages d'inventaires !

Aucun habitat hygrophile déterminant signalé alors qu'on parle à plusieurs reprises des communautés thermophiles méso-hygrophiles à Molinie, de Gaillet boréal, de Rosalie des Alpes, Agrion de Mercure, Criquet tricolore... Habitat à signaler dans la fiche.

Justifications

Le libellé de la ZNIEFF est cohérent, milieux très bien décrits (en dehors des habitats humides). Les enjeux sont clairement identifiés.

Les seules menaces sur le site semblent liées à l'enrésinement.

Commentaires du CSRPN

Recommandations :

- retrait de la route nationale (question à poser au MNHN)
- Il n'y a pour le moment pas de doctrine NA sur le sujet. Question à faire remonter au GT ZNIEFF.

- 540006841

Cohérence du zonage

127 hectares au lieu de 84 initialement. Intégration d'un boisement au sud dont un îlot central cultivé (à exclure). Des zones de parking ont été retirées du zonage initial.

Qualité des inventaires

Inventaires bons pour la botanique et les oiseaux.

Faune : liste à revoir, il manque la Cistude, l'Engoulevent et le Petit-duc.

Revoir les niveaux de connaissance pour les Lépidoptères (2 espèces) et Orthoptères (1 espèce) à faible.

Description des habitats en 1985 soit il y a 34 ans... Même s'ils ont peu évolué et que la zone subit peu de pression, une mise à jour serait nécessaire.

Justifications

Les espèces végétales suffisent-elles à la création d'une ZNIEFF ? La liste faune est trop juste.

Exclure l'îlot de culture dans la partie sud du site.

Commentaires du CSRPN

Terrains partiellement acquis par le CD17.

Les espèces les plus intéressantes ont disparu.

Il est proposé d'exclure les grandes clairières, mais sont des zones d'alimentation pour le Petit-duc. Inclure le Marais aux Oiseaux voisin ?

-540007659

Cohérence du zonage

La Znieff passe de 4 à 320 hectares, il intègre bien entendu le secteur initial largement agrandi ainsi que deux autres entités un peu plus au nord. Le contour est de la zone au nord est très difficile à interpréter : traverse des boisements et scinde des parcelles apparemment homogènes. La pointe sud du pavé nord-ouest pourrait s'étendre au sud ?

La partie sud semble quant à elle mieux délimitée.

Qualité des inventaires

Bon niveau pour les groupes étudiés.

Justifications

La ZNIEFF est justifiée par de nombreuses espèces déterminantes, évidemment, dans ce secteur, on pourrait largement agrandir.

Commentaires du CSRPN

Criquet tricolor à faire remonter dans les espèces déterminantes.

- 540004676

Cohérence du zonage

La ZNIEFF passe de 1,46 ha à 14,3 ha, intégrant le périmètre initial revu et corrigé pour coller aux limites cadastrales et un nouveau secteur, immédiatement au sud ouest, composé de pelouses sur coteaux mais aussi de zones très fermées (embroussaillées).

Le zonage proposé colle avec les intérêts de la ZNIEFF.

Qualité des inventaires

Bon niveau pour les plantes et les insectes. On peut regretter un manque total d'informations sur les reptiles et les surfaces d'habitats qui ne sont pas indiquées.

Justifications

Les espèces déterminantes justifient la création de cette ZNIEFF.

Commentaires du CSRPN

Le site historique, au nord, est en APPB. LA totalité de la ZNIEFF proposée est également dans un périmètre Natura 2000.

- 540220136

RAS.

- 540003332

Commentaires du CSRPN

La justification de la ZNIEFF sur le plan avifaunistique est insuffisante.

Erreur de surface à modifier.

Poissons à intégrer et vérifier les enjeux par rapport à la suppression de la partie marine.

- 540006852

Commentaires du CSRPN

La question du maintien des zones de camping dans le périmètre est posée.

Propriétés en ENS et Conservatoire du Littoral.

- 540004658

Cohérence du zonage

modification du contour uniquement pour prise en compte de la modification du contour de la type 1 (540006852) FORET DE SUZAC ET CONCHES DE MESCHER. Fiche ZNIEFF non retravaillée.

- 540003526

Commentaires du CSRPN

Aucune trace d'actualisation. Pas de bornage temporel des données. Justification du zonage et de l'intérêt non renseigné. Pas de justification de la modification de contours.

- 540004549

Cohérence du zonage

Bonne cohérence écologique de la délimitation.

Qualité des inventaires

Bonnes connaissances sur la flore, faible sur les autres taxons.

Année/période d'observation non renseignée pour la faune avec uniquement des données anciennes à très anciennes (1ère génération : Gaston Bonin et Hervé Robreau). En ce sens, il n'est pas possible de considérer le Bilan de connaissance - l'effort de prospection comme bon (oiseaux) ou moyen (reptiles, orthoptères, lépidoptères). Il est nul à faible (modifier le statut de connaissance à la baisse le cas échéant).

L'intérêt lépidoptérique n'a pas été évalué durant l'atlas régional ? Quid du bois de la Cognasse près du Château du Grand Breuil situé à 200 m au NNE ?

Commentaires du CSRPN

Le problème des données non datées est soulevé: doit-on les supprimer ou les conserver ? Il est acté de les dater approximativement ou de préciser a minima s'il s'agit de la première ou deuxième génération de ZNIEFF.

- 540220140

Cohérence du zonage

Moyenne. Pas de justification du zonage. Quelle est la valeur de la prairie pâturée au sud? Justifier le contour du site excluant la prairie.

Qualité des inventaires

Insuffisante. Peu de quantification de la présence des espèces, c'est dommage notamment pour des taxons comme le Menyanthe.

Justifications

Insuffisantes. La géomorphologie du site gagnerait à être renseignée : étang / sous-rubrique hydrologie de surface.

Commentaires du CSRPN

Il est précisé que l'Osmonde n'a pas à figurer dans les plantes envahissantes en Poitou-Charentes.

Intérêt faunistique : ne pas considérer le potentiel mais décrire le réel. Cette ZNIEFF est une création alors pourquoi ne pas mobiliser des inventaires pour la justifier plus amplement (notamment Odonates et amphibiens). Ne pas considérer les espèces non déterminantes dans le commentaire général mais dans le commentaire sur les intérêts, par ailleurs très "passéiste" (espèces disparues). Si l'intérêt patrimonial est important au plan régional (ce qui n'est pas perceptible immédiatement à la lecture de la fiche), il faudrait le signaler plus clairement, et aller même jusqu'à proposer un classement (la fiche est diffusée et accessible aux élus).

Recommandations :

- en l'absence de données odonates et amphibiens, ne pas développer autant le potentiel du site
- dans le commentaire général, ne pas détailler des espèces non déterminantes, mais plus détailler celles qui le sont
- compléter les informations sur les odonates et les amphibiens (au moins vérifier si les inventaires existent)

- justifier le contour au sud (non intégration de la parcelle au sud)
- ajouter l'espèce d'*Utricularia* sp.

- 540006871

Cohérence du zonage

Moyenne.

Qualité des inventaires

Insuffisante.

Justifications

Insuffisantes.

Commentaires du CSRPN

Commentaire général très peu informatif. Détailler le statut des espèces présente et laisser de côté le potentiel. Ne pas développer les aspects non déterminants.

Quelle est l'importance du site par rapport à la région ou le département pour le Milouin, l'Effarvatte, le Héron cendré ? Quel est le niveau d'importance régionale de cet étang en matière de conservation ? Un des 10, 20, 50 plus intéressants ? Les inventaires semblent bien pauvres. L'état de connaissance évalué à "Bon" pour les oiseaux est inadéquate étant donné la faible connaissance décrite dans la fiche. Il manque des informations sur les odonates, les amphibiens, les chiroptères, la loutre (?).

Concernant les critères de délimitation de la zone, le commentaire reste lacunaire et ne justifie aucunement le zonage et sa modification. Pourquoi la zone humide, voir le boisement au nord, ne sont-ils pas intégrés ? Idem pour le bosquet à l'est ou la lisière nord à l'est de la ferme ? Quel est son intérêt pour la héronnière à terme ? Pas d'effectif pour les espèces déterminantes comme le Milouin ou la Rousserolle : comment évaluer l'intérêt du site sans ces éléments ?

Ce commentaire " Site anciennement dégradé par des opérations connexes de remembrement liées à la déviation routière de Bressuire (brèche dans le talus de soutien de l'étang ayant fait chuté brutalement le niveau de l'eau)" doit être enlevé de la rubrique sur l'intérêt botanique pour intégrer la description/commentaire général.

Réserve : justifier et compléter l'intérêt faunistique (notamment ornithologique) et mieux justifier le périmètre, y compris par les accès impossibles en périphérie.

- 540015616

Cohérence du zonage

Insuffisante.

En continuité de la ZNIEFF voisine sur la vallée, ce qui explique la limite ouest.

Qualité des inventaires

Insuffisante.

Justifications

Insuffisantes.

Belles prairies à Sanguisorbe et prairies favorables au Cuivré des Marais.

Commentaires du CSRPN

Commentaire général: ne pas mentionner dans l'intérêt général les espèces

non déterminantes (branchiopodes par exemple, dont la répartition est large et l'abondance probablement très sous-évaluée) ; l'intérêt ornithologique ne justifie clairement pas cette ZNIEFF. Il n'y a pas d'inventaire entomologique pourtant probablement le judicieux dans ce contexte avec la botanique. Tous les sites à Sanguisorbe ont été visités dans le cadre du PNA Maculinea : un recoupement des sites serait nécessaire.

Justification du zonage : non renseigné, seules les données historiques figurent. Sur les photos aériennes, plusieurs parcelles intégrées ont une physionomie de prairies artificielles semées et amendées. La qualité de l'étang mériterait d'être décrite.

Les effectifs d'amphibiens sont très faibles et on constate une forte imprécision relativement à la reproduction de nombreux taxons. La présence de trois odonates hors sujet est à signaler. La présence de la loutre reste probablement marginale par rapport à la physionomie du site. Quid de la jonction avec la Boutonne ? La vallée est-elle ZNIEFFée par ailleurs ? Bref, si le site présente probablement un intérêt par son caractère relictuel, la fiche ZNIEFF traduit mal cette importance et mériterait d'être reprise et mieux argumentée.

Recommandations :

- Justifier/modifier le périmètre, notamment l'intégration des cultures, des parcelles de prairies temporaires et de l'étang de loisir au nord.
- Réévaluer les effectifs uniquement par catégories, étant donné les chiffres très faibles.
- Revoir le nom de la ZNIEFF (habitat dominant).

- 540003282

Cohérence du zonage

Insuffisante.

Justifications

Insuffisantes.

Commentaires du CSRPN

L'intérêt lépidoptérique n'a pas été évalué durant l'atlas régional ? Quid du bois de la Cognasse près du Château du Grand Breuil situé à 200 m au NNE ?

La justification de la délimitation du site mériterait d'être étayée afin de comprendre la réduction de surface de 108ha à 48ha : est-ce des cultures intensives qui ont été retranchées, pourquoi ne pas avoir étendu plus ? Les critères de délimitation du périmètre doivent être mis à jour.

Pourquoi il n'y a-t-il pas eu d'extension vers l'est, qui est actuellement utilisé par l'avifaune de plaine ? Pourquoi ne pas avoir agrandi la ZNIEFF de la Plaine de Craon (n°540014455) sur l'enjeu avifaune de plaine, plutôt que celle-là ?

Recommandations :

- corriger l'erreur de surface
- reprendre le commentaire justifiant le périmètre. Soit envisager une extension sur la partie cultivée S-E, soit réduire le site aux zones de pelouse (voir GODS/LPO86).
- Refaire la liaison parent enfant avec la type 2.

- 540014418

Commentaires du CSRPN

Incohérence entre le commentaire et la liste des espèces déterminantes pour les odonates.

L'Oedicnème criard doit être à supprimer car l'habitat ne correspond pas.

Revoir surface car incohérence entre 17 ou 20ha ?

- 540003231

Cohérence du zonage

Bonne.

Qualité des inventaires

Bonne.

Justifications

Bonnes.

Commentaires du CSRPN

Il existe un APPB à mentionner.

Replacer le descriptif et les enjeux botaniques dans le contexte de Nouvelle-Aquitaine, notamment par rapport au Limousin. Préciser lorsqu'on se trouve à la limite ouest de l'aire de répartition de certaines espèces.

Le Cincle est toujours présent, mais sans certitude de reproduction.

Site qui pourrait être éligible à une future Réserve naturelle régionale dans le cadre de la SCAP, malgré la multitude de propriétaires concernés.

Le niveau et la localisation des menaces auraient gagnés à être précisés.

- 540003372

Commentaires du CSRPN

Bug : *Prunella grandiflora* en escalaphe (à faire remonter au MNHN). Brunelle a grandes fleurs à replacer dans les phanérogames.

Discussion autour du détournement de la rocade. Décision de son maintien (vote avec 2 abstentions) de la rocade pour cause de transparence suffisante.

Ajouter éventuellement une recommandation de création d'ouvrages supplémentaires.

- 540220138

Commentaires du CSRPN

Zone de vallée du Clain : préciser où et pourquoi on s'arrête aval ou amont (zone la mieux connue).

Veiller la cohérence entre noms scientifiques ou vernaculaires pour le commentaire général.

- 540007648

Commentaires du CSRPN

Toilettage à faire au préalable car doublons dans la liste des espèces + pb synonymie/évolutions taxonomiques à prendre en compte.

- 540003229

Qualité des inventaires

Flore : ajout de l'habitat à characées, nitella + characées.

Faune : préciser les effectifs.

Commentaires du CSRPN

Site qui pourrait être désigné en RNN si pas d'usage par les militaires. Il s'agit déjà d'un site SCAP, mais il manque encore l'accord des militaires pour aller plus loin.

- 540003517

Commentaires du CSRPN

Suppression proposée par le CSRPN (perte d'intérêt, artificialisation) pour ne garder que la type 2 (non remise en cause), à voir avec LPO 86.

- 540004670

Commentaires du CSRPN

Préciser les dates des remarques quant aux justifications des périmètres.
Tenir compte des zones enrésinées et de la gestion ou non des bordures et lisières.

Vote

Chaque ZNIEFF présentée a été soumise individuellement au vote. Les décisions sont reportées dans le tableau ci-après.

Dpt	Code national	Nom	Type	Nature	Validation
17	540007630	PELOUSES SECHES DU FIEF DE BELAUZE	1	Actualisation	Validée sous réserve
17	540006873	FORET ET BOIS DE BENON	1	Actualisation	Validée avec recommandations
17	540006847	BOIS DE BENON	1	Suppression	Validée
17	540006841	BOIS D'ANGA	1	Actualisation	Validée
17	540007659	LANDES DE CERCOUX	1	Actualisation	Validée
17	540004676	COMBE D'ARMEL	1	Actualisation	Validée
17	540220136	CARRIERE DES ROCHES ET DE LA CAVE A ROULAUD	1	Création	Validée
17	540003332	MARAIS DE SAINT-TROJAN	1	Actualisation	Validée
17	540006852	FORET DE SUZAC ET CONCHES DE MESCHER	1	Actualisation	Validée
17	540004658	ESTUAIRE, MARAIS, ET COTEAU DE LA GIRONDE EN CHARENTE-MARITIME	2	Actualisation	Validée
79	540003526	BOIS DE BEAULIEU	1	Actualisation	Invalidée
79	540004549	BOIS DU GRAND BREUIL	1	Actualisation	Validée sous réserve
79	540220140	ETANG DE LA MORPINIERE	1	Création	Validée avec recommandations
79	540006871	ETANG DE LA MADOIRE	1	Actualisation	Validée sous réserve
79	540015616	COMMUNAL DES BOUASSES	1	Actualisation	Validée avec recommandations
79	540003282	VALLEE BOURDIGAL	1	Actualisation	Validée avec recommandations
79	540014418	LANDES DE L'HOPITEAU	1	Actualisation	Validée
86	540003231	LES PORTES D'ENFER	1	Actualisation	Validée
86	540003506	ETANG DE COMBOURG ET DE LA BERGERE	1	Actualisation	Validée avec recommandations
86	540003507	ETANG DE LA BERGERE	1	Suppression	Validée
86	540003362	BOIS DE LIGUGE	1	Actualisation	Validée
86	540004643	BOIS DES FEUILLANTS	1	Suppression	Validée
86	540003372	VALLEE DES BUIS	1	Actualisation	Validée
86	540220138	ZONE HUMIDE DE VILLEMONTAY	1	Création	Validée
86	540007648	LANDES DE MONTMORILLON	2	Actualisation	Ajournée
86	540120121	VALLEE DU SALLERON	2	Actualisation	Validée
86	540003229	LANDES DU CAMP MILITAIRE DE MONTMORILLON ET DE SAINTE-MARIE	1	Actualisation	Validée
86	540014400	ETANG DE LA GERE	1	Suppression	Validée
86	540004589	LANDES DE SAINTE-MARIE	1	Suppression	Validée
86	540003517	BORNAIS DE BELLEFOND	1	Actualisation	Invalidée
17/79	540004670	BOIS D'AVAILLES ET DE LA VILLEDIEU	1	Actualisation	Validée

Décision du CSRPN N-A

Le CSRPN N-A , réuni en CST de Poitiers, après délibération et vote, s'est prononcé favorablement sur la proposition de création et de modification de 27 ZNIEFF en Poitou-Charentes, et a rendu des avis défavorable pour 2 ZNIEFF qui doivent faire l'objet de compléments d'informations, d'ajustement, et 1 ZNIEFF a été ajournée (reportée au prochain CST).

Elles sont récapitulées dans le tableau ci-dessus.

A Bordeaux, le 10/04/2019

Le Président du CSRPN N-A



Laurent CHABROL